

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 OCTOBRE 2010

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-:-

SOMMAIRE

I – COMMISSIONS MUNICIPALES	4
1.1 – Modification de la commission « Loi Sapin »	4
II – AFFAIRES FINANCIERES	5
II-1 Dotation de Développement Urbain 2010 et Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010 (DDU et CUCS)	5
III TRAVAUX DE VOIRIE – URBANISME – BATIMENTS	8
III-1 – Convention financière 2010-2013.....	8
IV – CULTURE – FETES ET COMMUNICATION.....	8
IV.1 – Saison théâtrale 2010-2011 « 18 ^{ème} coups de théâtre »	8
V – PERSONNEL COMMUNAL	12
V.1 – Création d’un poste d’attaché territorial pour le remplacement du chargé de projet rénovation urbaine	12

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 OCTOBRE 2010 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile		Pouvoir à A-M. MILETTO		
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène		Pouvoir à E. MARTINS		
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna-Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X			
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume		Pouvoir à B. DUPONT		
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Ch. ENTEM		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice		Pouvoir à D. POULAIN		
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à J. BRIDOUX		
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X	Pouvoir à C. JUPIN Arrivé au point 3		
LALART Stéphanie	X			
DERNONCOURT Franck		Pouvoir à D. WIDIEZ		
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel	X			

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Nous avons le quorum pour ce Conseil Municipal extraordinaire et je propose à Emilie, puisque Laurène Watrelot n'est pas arrivée, d'être secrétaire de séance et de procéder à l'appel.

C'est Benjamin le plus jeune ?

C'est Laurène, Emilie et Benjamin.

Bienvenue à Daniel Widiez, je pense que c'est ton premier Conseil Municipal. Je l'avais déjà souhaité lors de ton installation et c'est l'occasion de le redire.

Avant de démarrer le premier point, je vous propose d'ajouter deux points.

Le premier concerne la modification de la composition des membres de la commission des sports. Vous l'avez sur table.

Le deuxième point concerne la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2010.

Avez-vous une objection à l'ajout de ces deux points ?

Très bien. Merci.

Une information : les procès-verbaux seront approuvés lors du Conseil Municipal du 9 novembre.

Seront également évoquées les explications sur des questions qui ont été soulevées lors de ce Conseil Municipal de septembre, elles feront l'objet d'explications complémentaires. Egalement, vous informer qu'il y a une présentation de l'audit sur le réseau de chaleur et la nouvelle DSP, le vendredi 5 novembre, à 14h30, salle Maria Casarès.

Cette réunion s'adresse au Conseil Municipal, aux membres de la commission qui sont tous élus, mais également la commission de la DSP, qui est composée d'élus et de non élus, ainsi que les techniciens de la ville.

J'ai souhaité déconnecter cette présentation d'un Conseil Municipal, compte tenu de la durée de cette présentation qui peut prendre facilement entre 1h30 et 2h, pour ne pas alourdir le Conseil Municipal du 9 novembre.

I – COMMISSIONS MUNICIPALES

1.1 – Modification de la commission « Loi Sapin »

M. LE MAIRE : C'est une commission que nous avons oublié de renouveler en septembre, suite au décès de Christiane Pezin, il y a lieu de la remplacer en tant que titulaire.

M. CHOTIN : C'est Monsieur Franck Dernoncourt qui prendra ce poste.

M. LE MAIRE : Très bien.

Y a-t-il des abstentions ?

Des contres ?

Mme LALART : Pas forcément une objection, Monsieur le Maire, mais nous aurions aimé avoir un peu plus de précisions sur les attributions de la commission à Sin-le-Noble.

Nous savons que la Loi Sapin, qui a été votée en 1993, touche de très vastes domaines, mais pourriez-vous nous préciser, à la fois pour le public et pour quelques conseillers municipaux qui n'étaient pas là à l'époque, quelles sont, plus précisément, les attributions à Sin-le-Noble ?

M. LE MAIRE : Cette loi du 29 janvier 1993 a été créée par le Ministre Sapin, elle porte son nom et elle est relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Elle a été créée pour rendre, dans le cas d'une délégation de service public, et c'est notre cas dans le cadre du réseau de chauffage urbain, pour être totalement transparente sur l'attribution du marché à un délégataire.

Il y a différents articles, mais l'originalité de cette loi est de se prémunir de corruptions éventuelles.

Cette commission a pour objectif d'être très attentionnée sur les processus engagés dans le cadre d'une DSP.

M. CHOTIN : Est-ce qu'il est possible de revoir la commission travaux et urbanisme et de mettre Monsieur Widiez comme titulaire à ma place ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. D'accord.

Cela fait un ajout à la commission des sports, la commission Loi Sapin est votée à l'unanimité.

Voté à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Deuxième point pour les commissions municipales, cela concerne la modification de la commission des sports.

Il est proposé de remplacer Maurice Wannepain par Monsieur Roger Marie.

Aucune objection ?

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel Chotin, à la commission travaux et urbanisme, il propose Monsieur Dernoncourt Franck et Daniel Widiez.

Franck Dernoncourt était déjà titulaire et Daniel Widiez remplace Jean-Michel Chotin.

Il n'y a que des titulaires.

Pas d'objection ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

M. CORDONNIER : Simplement pour demander à Jean-Michel s'il a transmis le courrier à Daniel pour la commission des travaux, fin de mois ?

M. CHOTIN : Le 27 ? Oui, il est au courant.

M. LE MAIRE : Il sera demandé aux services de modifier dans leurs tablettes les destinataires.

II – AFFAIRES FINANCIERES

II-1 Dotation de Développement Urbain 2010 et Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010 (DDU et CUCS)

M. REANT : Bonsoir à tous.

Dotation de développement urbain, convention avec l'Etat 2010.

La ville a bénéficié, en 2009, du financement d'un certain nombre d'opérations, par le biais de la dotation de développement urbain, dotation créée par la loi de finances 2009.

L'Etat a reconduit cette politique de financement spécifique en 2010 et une circulaire Ministérielle du 28 mai 2010 a précisé les critères d'obtention de ces crédits.

Un certain nombre de projets ont été présentés et, au final, 10 projets ; dont 3 en investissement et 7 en fonctionnement seront retenus pour recevoir un financement DDU, pour un montant de 256 606 €.

Il est précisé que les projets d'investissement retenus doivent être démarrés dans les 2 ans, à compter de la signature de la convention attributive de la subvention, et terminés dans les 4 ans, à compter de la signature de la convention attributive de subvention. Les projets de fonctionnement doivent être démarrés avant le 31 décembre de l'année de la signature de la même convention.

Il vous est proposé d'adopter ces opérations dont le descriptif est joint en annexe, et leur plan de financement, d'engager la ville dans la réalisation prioritaire de ces projets, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet.

Les dépenses et recettes correspondantes seront prévues au budget, tant de l'exercice courant que des exercices suivants, pour l'investissement.

M. LE MAIRE : Une précision, paragraphe 2, une circulaire Ministérielle, non pas du 28 mai 2010, mais du 30 avril 2010.

C'est la date d'émission qui fait foi.

Je vous demande de corriger et indiquer 30 avril 2010.

Une autre modification, même s'il s'agit de quelques centimes, dans le tableau d'opérations d'investissements n°3, vous avez 10 766,00 et c'est 10 766,66.

Ce qui nous fait une somme de 45 059,17, qui est bonne, c'était une erreur de frappe.

Quelques explications.

En juin 2010, nous avons délibéré sur une liste d'actions DDU, dotation de développement urbain et il y avait quatre actions.

Deux actions que nous retrouvons dans cette délibération et deux que nous ne retrouvons pas.

Les deux que nous ne retrouvons pas concernent la construction du groupe scolaire au Raquet et la réhabilitation et l'extension de la salle des sports Jean-Jacques Rousseau.

Elles faisaient partie des dossiers DDU. Simplement, comme nous ne sommes pas en mesure de fournir des éléments comptables pour ces deux projets, au 15 septembre, ces opérations n'ont pas pu être retenues par la Préfecture.

Les consultations n'ont pas démarré et nous étions conscients que c'était plutôt 2011 que 2010.

L'Etat demande des éléments comptables que nous ne sommes pas en mesure de fournir en 2010, notamment pour le 15 septembre. Même pour le 31 décembre, nous n'aurions pas été en mesure.

Ensuite, vous trouvez les deux actions de la DDU qui ont été votées le 3 juin.

Une nouvelle action DDU qui a été présentée début septembre. Il s'agit de l'investissement n°3, création d'un point info PRU. C'est une nouvelle, qui a été déposée début septembre.

Ensuite, dans les opérations DDU fonctionnement, puisqu'il y a la possibilité de présenter des opérations d'investissement, mais également des opérations de fonctionnement, et dedans vous avez des actions relatives aux actions CUCS « Contrats Urbains de Cohésion Sociale ».

Vous retrouvez toutes ces actions CUCS dans ces DDU et également le chantier-école ANRU, qui fait l'objet de la 10^{ème} action fonctionnement.

Toutes ces opérations de fonctionnement sont déjà financées à 50 % par l'Etat.

Le chantier-école ANRU était financé pratiquement à 75 % par l'Etat et donc 25 % par la ville. Il vous est proposé un financement total par l'Etat.

Les actions DDU, groupe scolaire et salle des sports Jean-Jacques Rousseau pourront faire l'objet d'une DDU 2011, dans l'éventualité d'une reconduction DDU en 2011.

Si cela se fait, j'ai la garantie par la Sous-préfète à la cohésion sociale et à l'égalité des chances de retenir ces deux actions DDU pour 2011.

Y a-t-il des demandes de compléments ou de précisions ?

M. CHOTIN : Le plan de financement, l'Etat est d'accord sur la totalité ?

M. LE MAIRE : Sur la totalité.

M. CHOTIN : Nous n'avons pas eu le temps de préparer ces plans comptables sur le délai qui nous était imparti ?

M. LE MAIRE : Franchement, non. Nous avons mis en place des groupes de travail pour l'expression des besoins, à la fois sur le groupe scolaire et sur la salle des sports Jean-Jacques Rousseau. Aucun appel d'offres n'a été lancé. Aujourd'hui, il y a une somme qui a été allouée et que l'on retrouve sur la maquette financière, par exemple le groupe scolaire. Je parle de l'ANRU. Et que l'on retrouve également sur la prochaine délibération

pour un montant d'un peu plus de 4 M€. Mais ce montant ne suffit pas à obtenir des éléments comptables et des devis.

Ce n'est pas de notre fait, nous ne sommes pas en mesure de fournir des éléments comptables précis.

Mme BRIDOUX : Les premières actions déposées, celles du mois de juin, l'ont été dans l'esprit rappelé tout à l'heure.

C'est-à-dire que nous avons 2 ans pour démarrer, donc largement le temps de fournir les devis. C'était en accord avec le Sous-préfet. Cela ne se fait pas comme ça...

Nos dossiers étaient tout à fait dans les clous, dans l'esprit de la DDU de 2010, car ça change tout le temps aussi. C'est la Sous-préfète à l'égalité des chances ou à la cohésion sociale, ou les deux, qui a retoqué le dossier sous prétexte qu'il n'y a pas de devis.

Il ne pouvait pas y en avoir, puisque ce n'était pas l'esprit de ce qui était au départ, puisque nous avons 2 ans.

Vous savez très bien que les devis c'est dès que les appels d'offres ont commencé, etc.

Là, nous sommes au début du processus, nous serons dans les clous dans les 2 ans.

Le seul problème est que nous apprenons début septembre que nos dossiers sont retoqués et si nous n'avions pas représenté de dossiers, c'était 300 000 € en moins de financement, ce qui n'est pas neutre dans un budget.

Il a fallu faire travailler très très rapidement les services, pour présenter des dossiers dont nous avons les devis et les éléments comptables.

Nous avons une petite perte et nous espérons bien que la DDU aura encore lieu l'année prochaine, nous n'en sommes absolument pas certains, elle dépend de la loi de finances et nul ne peut savoir ce que nous aurons l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Vous avez, en annexe, la convention.

M. CHOTIN : Il faut espérer que la DDU revienne l'année prochaine, autrement, nous faisons les travaux comment ?

M. LE MAIRE : Evidemment, c'est un espoir. Nous espérons qu'il y ait une DDU l'année prochaine. En tout cas, les dossiers seront prêts.

Les services n'auront plus à courir, il n'y aura qu'à mettre les chiffres.

D'autres dossiers seront proposés, l'objectif est d'obtenir le maximum de financements.

M. MARIE : J'ai une question et une remarque.

La question est à propos de la convention avec l'Etat. Quand il s'agit des projets d'investissement, le dernier paragraphe de la convention...

« Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel. »

Le taux n'y est pas, ce qui ne facilite pas la compréhension de la phrase.

M. LE MAIRE : Ils sont dans la maquette financière.

M. MARIE : Je ne sais pas si c'est un problème réel, mais il faut attirer l'attention de ceux qui vont conduire ces actions, pour qu'ils dépensent tout ce qu'on leur propose, car s'ils ne le font pas, cela ne fera pas du 80 %.

Je suppose donc qu'en ce qui nous concerne, nous avons un plan de développement ou d'actions qui est déjà chiffré et nous savons comment nous allons dépenser les sous en question.

M. LE MAIRE : Les devis ont été fournis, les actions CUCS ont démarré au plus tard en juin, mais elles ont pratiquement démarré début avril. Je pense à la pause méridienne qui est à cheval sur une année scolaire. Elle part de septembre à juin. Toutes les actions CUCS ont démarré concernant le fonctionnement et les devis ont été fournis.

Nous sommes tenus de respecter les délais.

M. MARIE : Une remarque générale, l'Etat a l'air de faire des cadeaux au titre de la DDU, mais vous avez certainement vu, dans la presse il n'y a pas longtemps, qu'aussi bien que pour la DDU ou la DSU, c'est-à-dire la « Dotation de Solidarité Urbaine », l'Etat fait une sorte de vase communicant, puisqu'il retire de l'argent du fonctionnement des HLM, pour pouvoir financer l'aide aux communes, au titre de la DDU et de la DSU.

Cela va probablement se traduire par le fait que les loyers HLM vont augmenter et que les gens qui sont dans les Habitations à Loyers Modérés vont se retrouver un peu plus comprimés. C'est une sorte de jeu de dupe, ou de miroir à facettes, où on a l'impression que l'on nous donne des sous, mais en réalité ces sous ont été retirés d'ailleurs.

On prend les sous qu'on nous donne, tant mieux, mais nous sommes quand même dans une réalité et je crois que Josyane Bridoux avait raison, tout à l'heure, de signaler que nous ne savons pas vraiment où nous allons et comment les communes pourront se débrouiller dans les années qui viennent.

L'heure est plutôt aux restrictions budgétaires, c'est le moins que l'on puisse dire.

M. LE MAIRE : Merci Roger.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

IV – CULTURE – FETES ET COMMUNICATION

IV.1 – Saison théâtrale 2010-2011 « 18^{ème} coups de théâtre »

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous.

Lors du Conseil Municipal précédent, je vous avais présenté la programmation théâtrale. Il s'agit de signer, ici, le premier contrat.

Il vous est proposé, le vendredi 22 octobre 2010, « Crime à la page 13 », par la compagnie Home Théâtre, d'un montant de 2 215,50 €.

Les éléments techniques, son et lumière, sont à la charge de la ville.

Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion du spectacle précité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ce contrat ?

Je propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

III TRAVAUX DE VOIRIE – URBANISME – BATIMENTS

III-1 – Convention financière 2010-2013

M. DABONNEVILLE : Convention financière du projet de rénovation urbaine 2010-2013.

Il est rappelé au Conseil Municipal, que la ville travaille depuis plusieurs années sur la réalisation d'un projet de rénovation urbaine du Quartier des Epis et de celui, associé, de la Montée.

Il est rappelé également qu'un protocole de préfiguration a été signé le 27 août 2007 par l'ensemble des partenaires du projet et que la ville, après présentation du projet auprès du Comité National d'Engagement, le 28 mai 2009, a reçu un avis favorable du Comité National d'Engagement de l'ANRU.

L'ANRU avait donc décidé, en attendant la signature de la convention, de préconventionner une liste d'opérations, intégrant également les opérations figurant au protocole de préfiguration ; celles-ci vous ont été présentées lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2009.

La convention financière relative au projet de rénovation urbaine a été signée le 12 juillet 2010, de manière officielle, par tous les partenaires associés au projet et intègre les éléments figurant au protocole de préfiguration, ainsi que les opérations préconventionnées.

Voici donc la liste définitive des opérations reprises dans cette convention, opérations que la ville s'engage à mettre en œuvre avec ses partenaires.

Vous avez toutes les familles différentes qui vous sont présentées, avec les coûts.

Je ne vais pas énumérer toutes ces familles, par contre je vais vous donner lecture du dernier paragraphe.

Le coût global prévisionnel des opérations est arrêté, sur cette convention, à 69 265 553 € TTC. La base de financement prévisionnel est estimée à 66 094 257 €, dont 16 308 742 € de subvention ANRU. La participation de la ville s'élève à 5 450 102 €. Le solde du financement est assuré par les autres partenaires (CAD, Région, Caisse des Dépôts, Département, bailleurs, CAF).

M. LE MAIRE : En fait, il s'agit d'entériner ce qui a été signé le 12 juillet, à la convention.

Nous reprenons toutes les opérations qui figurent dans cette convention, et en chiffrage.

Mme LALART : Vous nous présentez un projet de délibération que vous appelez « convention financière du projet de rénovation urbaine 2010-2013 », il s'agit en fait d'un extrait de la convention que vous avez signée officiellement le 12 juillet 2010 en demandant une autorisation préalable au Conseil Municipal.

Il est clair que le Conseil Municipal est à vos yeux une chambre d'enregistrement.

Qui plus est, le document que vous nous avez remis est beaucoup moins précis que le plan de financement annexé à la convention que vous avez signée le 12 juillet 2010.

Ce plan de financement comporte, pour chaque opération, le coût hors taxes, le taux de la TVA, le coût toutes taxes comprises, la base de financement, la part de la ville, la part de l'ANRU, la part de chacun des partenaires et la date de démarrage jusqu'en 2013 et la durée des travaux.

Votre projet de délibération se contente d'indiquer le montant TTC par famille d'opération, ce qui est maigre pour un tel projet.

Les conseillers municipaux ne doivent pas en savoir trop, ils pourraient se poser des questions sur les retards dans la programmation des travaux.

Faut-il préciser que la ville de Sin-le-Noble est maître d'ouvrage pour des travaux dont le coût est estimé à 19 350 0000 € TTC, somme qu'il va falloir avancer dans l'attente des subventions.

Dans le même temps, la ville participe au programme NOREVIE et PARTENORD, à hauteur de 6000 €.

Le plan de rénovation urbaine est un programme très important, qu'il convient de conduire de façon exemplaire, dans la transparence et la maîtrise des conséquences financières.

Il nous semble qu'un tel projet devrait faire l'objet d'un plan pluriannuel des investissements, pour une meilleure information des Conseils Municipaux.

La réglementation existe et doit être respectée.

Ne nous tentez pas à devenir procéduriers.

La concrétisation du plan de rénovation urbaine est attendue par les Sinois et les Sinoises et nous voterons en conséquence.

M. LE MAIRE : Ca ressemble à une déclaration.

Je ne pense pas qu'il n'y ait pas de transparence depuis le début, tout au moins depuis 2008.

Les chiffres ont été annoncés clairement et précisés pratiquement en 2008.

Des réunions ont lieu très régulièrement, que ce soit à travers la gestion urbaine de proximité, que ce soit à travers des réunions, rencontres avec les locataires qui sont concernés par la démolition. Que ce soit à travers les riverains qui sont concernés par ce projet de rénovation, à la fois à la Montée et aux Epis.

Sur les chiffres, cette délibération retrace, de manière claire, et effectivement sur deux pages (la convention fait 55 pages), je ne vais pas non plus vous passer en revue 55 pages, mais cette convention financière est à disposition de tous et il me semble que chez vous, elle a été fournie.

Je sais que Jean-Joseph Bury a demandé la convention financière et qu'il l'a obtenue, très facilement.

Donc, il y a une totale transparence et Jean-Joseph Bury n'est pas conseiller municipal, à ce que je sache.

Le citoyen qui souhaite obtenir des explications, des documents relatifs à cette rénovation urbaine, ils sont à sa disposition, comme nous avons pu le faire avec Monsieur Bury.

Tout est là, si vous voulez même un CD, il peut être communiqué, il n'y a aucune difficulté.

Simplement, que cette délibération est nécessaire pour le contrôle de légalité, pour toutes les opérations qui vont se dérouler à partir de maintenant, jusque fin 2013.

Tout simplement.

Mme BRIDOUX : A notre arrivée, il faut quand même bien reconnaître que le dossier ANRU avait du plomb dans l'aile, puisqu'il y avait un retard quand même assez important. Qu'au niveau des partenaires, on se demandait si ce projet allait voir le jour et nous avons dû rattraper du temps pour finaliser ce projet, avec des allers-retours auprès de l'Etat. Vous savez très bien comment cela fonctionne, la DDTM en particulier. Et notre signature devait déjà avoir lieu fin de l'année dernière, elle a malheureusement eu lieu, seulement, en juillet, mais ce n'est pas de notre fait. Des éléments étaient manquants au niveau des bailleurs et notamment du plan stratégique de relogement. La difficulté, par exemple pour NOREVIE, je vais vous donner l'information, c'est que les deux bâtiments, les 100 et les 200 pour la Résidence Jules Ferry vont être détruits alors qu'aucune maison neuve ou qu'aucun appartement neuf ne sera construit.

Ce dossier a pris du retard, nous n'avons pas récupéré la totalité du retard, la signature a pris du retard, mais le final ne bouge pas. Nous allons donc devoir faire très très vite pour les relogements.

Il faut savoir que les enquêtes sociales sont déjà faites et maintenant, le plan stratégique de relogement, ce n'est pas très très vieux, la semaine dernière, a été fourni.

Je comprends aussi NOREVIE qui a un énorme parc locatif et il a pris le parti de choisir de mettre, dans son plan stratégique de relogement, les lieux dans lesquels les gens souhaitaient aller, et non pas n'importe quelle ville du Douaisis.

C'est un énorme travail qui nous attend, il y a une énorme angoisse que je partage pour ces habitants, qui sont là depuis, pour certains, plus de 40 ans et qui vont devoir trouver une solution, parfois provisoire et donc revenir, parfois définitive.

Croyez-moi, au-delà de cette délibération financière, il y a énormément de choses qui vont se mettre en place.

M. LE MAIRE : Ce PRU, « Projet de Rénovation Urbaine », il aurait été impensable de ne pas se lancer dans cette rénovation. Les Epis en ont besoin, la Montée en a besoin.

Faites un tour à pied aux Epis, voyez l'état des écoles. Il aurait fallu construire une école, il aurait fallu construire un nouveau centre social, il aurait fallu requalifier des voiries, il aurait fallu réhabiliter Jean-Jacques Rousseau, il aurait fallu une maison de quartier à la Montée.

Cela demande des sacrifices de faire un emprunt de 16 M€, pour pouvoir avancer l'argent et c'est la ville qui le fait et cela coûte 5,5 M€ à la ville.

Mais cet effort est indispensable.

Vous connaissez le prix du groupe scolaire : un peu plus de 4 M€.

Le centre social : 2 M€.

Voilà, rien d'autre à rajouter.

Et au niveau de la durée, nous sommes arrivés en 2008, nous avons remis le projet de rénovation sur les rails, entamé depuis 2004.

Nous sommes en 2010, faites les comptes.

M. MARIE : Je n'ai pas bien compris l'intervention de Madame Lalart, car, tout ce qui est détaillé là, il faut le faire.

D'abord, il y a une première question technique. Elle nous dit « nous voterons en conséquence. »

Je ne sais pas ce que cela veut dire. Si cela veut dire qu'elle va voter contre ou qu'elle va s'abstenir.

Si on veut convaincre les autres de voter comme soi, il faut quand même annoncer son vote avant.

Mais bon, peu importe.

Cela dit, tout ce qui est prévu, effectivement il faut le faire, bien sûr.

Mais, il y a une chose qui m'interpelle dans ce qu'elle a dit, c'est que la commune va devoir avancer 19 M€. Effectivement, c'est très choquant que la commune soit obligée de faire cela. Maintenant, nous n'avons pas le choix et je serais bien d'accord avec elle si elle voulait le dire, pour dire que ce n'est pas aux communes de devoir faire des avances comme celles-là.

En effet, je veux bien être d'accord que ce n'est pas aux communes de faire ces efforts-là et de faire ces avances-là. Il faudrait que l'État prenne en charge le travail de rénovation, le travail de reconstruction, de relogement, etc.

Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Si Madame Lalart voulait absolument se battre sur cette perspective-là, nous pourrions peut-être, être d'accord, ce ne serait pas aux communes de tout faire.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Mme LALART : C'était simplement..., je sais très bien que c'est à faire, car je vous rappelle que la convention ANRU avait été décidée lors du mandat de Madame Pezin, donc je n'ai jamais été contre ce projet.

Ce qui me gêne aussi, très particulièrement, c'est que le fait qu'une convention ait été signée le 12 juillet 2010 et que l'on nous demande de ratifier 3 mois après... J'aurais aimé que la délibération soit proposée avant le 12 juillet, car là, cela fait vraiment une ratification et cela me gêne un peu.

M. LE MAIRE : Il me semble qu'il y a des Conseils Municipaux où nous avons présenté l'ANRU.

Mme LALART : Il ne s'agit pas de la présentation de l'ANRU, il s'agit de vous permettre de signer la convention.

Nous sommes bien d'accord, il y a eu des réunions sur l'ANRU, des Conseils Municipaux...

M. LE MAIRE : Mais attendez, si. Cela a été fait.

Le Préfet de Région a signé. Cela m'étonnerait qu'il revienne sur sa signature. Il y a celle du Président de Région et du Directeur de la DDM.

« Le 15 décembre 2009, sous la Présidence de Monsieur Christian Entem, projet de rénovation urbaine, protocole de préfiguration opération préconventionnée. »

Voilà, on retrouve.

« Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières... A venir et à solliciter les conventions auprès de l'ANRU, etc., etc. »

Tout est dans cette délibération, signée, votée le 15 décembre 2009.
Et vous étiez là, Madame Lalart. Stéphanie Lalart, présente.
Merci Jacques.

M. CORDONNIER : Simplement, une petite précision. Malgré tous ces retards, les délais n'ont pas augmenté et le projet devra être terminé fin 2013, alors qu'au départ on avait 5 ans. Maintenant, nous n'avons plus que 3 ans.

M. LE MAIRE : Effectivement. C'est un vrai challenge, mais je peux vous dire que nous sommes prêts pour réussir.

Et il y a une nécessité absolue de bien faire.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

Je propose, Monsieur le Directeur Général des Services, c'est de faire un CD avec la convention financière pour tous les conseillers. Le faire d'office, ne pas attendre la demande.

Évidemment, cette convention est disponible à tous citoyens.

V – PERSONNEL COMMUNAL

V.1 – Création d'un poste d'attaché territorial pour le remplacement du chargé de projet rénovation urbaine

M. LE MAIRE : Marianne Ralambo, Chef de Projet pour la rénovation urbaine, qui est en poste depuis novembre 2007, nous quitte fin novembre 2010.

Pour des raisons tout à fait personnelles et d'autres projets.

Nous sommes tenus de la remplacer et c'est une personne titulaire de la fonction publique territoriale qui a été recrutée, elle vient de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Ce poste n'est pas créé, je vous demande donc de créer le poste d'attaché territorial, pour l'accueillir à partir du 1^{er} novembre 2010.

Ce 1^{er} novembre 2010 nous permet d'avoir un mois de tuilage entre Céline Huby, la nouvelle et Marianne Ralambo, qui part fin novembre.

Et supprimer le poste de contractuel à partir du 30 novembre.

Avez-vous des remarques sur cette création de poste et cette suppression de poste contractuel ?

M. DUPONT : Il y aura quand même un financement pour ce poste ?

M. LE MAIRE : Il est financé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Excusez mon retard. Il est embauché et financé par le projet de rénovation urbaine, d'accord, mais c'est un fonctionnaire. Une fois ce projet de rénovation urbaine sera terminé, je suppose qu'il va rester sur la ville de Sin-le-Noble ? Cela fera encore un poste en plus.

M. LE MAIRE : Le poste de rénovation urbaine est jusque fin 2013, voire après 2013 pour les travaux à terminer.

Les derniers engagements, c'est 31 décembre 2013, mais cela ne signifie pas que les travaux seront terminés.

Il faudra terminer, certainement dans le courant de l'année 2014, mais ensuite il y a le Raquet, et cette personne qui est titulaire de son poste, nous souhaitons, je souhaite fortement, qu'elle reste sur Sin-le-Noble. Mais pour partir sur la fonction d'urbaniste, et compte tenu de l'évolution démographique et urbanistique sur Sin-le-Noble, avec le Raquet.

Je peux vous dire que d'ici 2014, il y aura des départs en retraite.

C'est un choix délibéré et nous comptons sur l'avenir.

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

Je n'ai pas d'autre point et il n'y a pas de question orale dans ce Conseil Municipal extraordinaire.

Merci de votre présence.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Prochain rendez-vous, salle Maria Casarès le 5 novembre.

Merci.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.
